

Positionnement de l'EUPI au sein de l'UCA cible 23 novembre 2018

Ce document synthétise l'avis de l'EUPI quant à son positionnement dans le cadre de l'UCA cible organisée en six instituts comprenant, notamment, les sciences fondamentales (SF), l'ingénierie, et la technologie.

Nous souscrivons à l'idée que, sur le principe, une telle organisation thématique pourrait favoriser une meilleure symbiose entre l'enseignement et la recherche au sein d'un même secteur d'activité. Cet objectif vertueux est fondamental pour justifier cette réforme, et aider à en accepter le coût.

Malheureusement, les décisions déjà prises qui consistent à créer un institut technologique en quadrature avec ce principe structurant et à ne pas ouvrir le chantier des périmètres des laboratoires qui n'auront donc pas une appartenance univoque à un institut, font que, de fait, l'organisation ne permettra pas d'atteindre cet objectif. Nous concevons évidemment que les spécificités de l'ensemble des structures de l'UCA ne permettent pas d'atteindre une organisation idyllique, lisse et sans scories mais nous sommes ici en présence de décisions qui rompent d'emblée avec le principe pouvant motiver cette réorganisation. Par ailleurs, l'organisation qui consisterait à rassembler sciences fondamentales et ingénierie dans un même institut n'a pas été proposée, alors qu'elle présenterait l'avantage de maintenir le continuum entre les deux thématiques et aussi de réduire les effets de bords.

Dans ce contexte imparfait, nous considérons que conserver l'unité de l'EUPI et donc lui assurer un double rattachement aux instituts sciences fondamentales et ingénierie ne serait qu'un cas particulier supplémentaire qui compte peu à côté de tous les enjeux qui président au maintien de la cohérence de notre composante : unité de lieu, socle de compétences scientifiques commun, imbrication forte de la pédagogie de nos deux licences, mutualisation intégrale de nos moyens pédagogiques, de nos services techniques et administratifs, ... et assurément une multitude de réflexes de fonctionnement acquis durant des décennies dont nous ne mesurerons la portée que lorsqu'ils seront rompus. Il faut comprendre que cet attachement fort à l'unité de l'EUPI est tel, qu'actuellement, l'ensemble des collègues lui sont directement rattachés et non à chacun de nos deux départements.

Indépendamment du label EUR que certains masters pourraient obtenir, l'ensemble des formations actuelles de l'EUPI (licences, masters, DU) doivent rester gérées par celui-ci, et représentées par le département de Physique au sein de l'institut SF, ou par le département TSI au sein de l'institut d'ingénierie; l'intégrité de ces départements n'étant naturellement pas remise en question.

L'esprit de cette position a été voté à l'unanimité par les deux conseils de département de l'EUPI. Cette position a été entérinée en l'état et à l'unanimité par le conseil de l'EUPI (abstention d'un représentant étudiant).